

Circulaire de l'UNVFVT nº1/2015: Appel à projets pour 2016

Le Secrétariat a le plaisir de vous informer que le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture acceptera **entre le 15 janvier et le 1er mars 2015** les demandes de financement pour des subventions qui seront utilisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016. **Toutes demandes de financement reçues après la date limite ne seront pas prises en compte.**

Les subventions pourront être octroyées aux organisations fournissant une assistance directe aux victimes de la torture et aux membres de leurs familles. Cette assistance peut être médicale, psychologique, juridique ou sociale. Les demandes provenant de toutes les régions du monde seront acceptées. Toutes les demandes de financement devront être soumises en anglais, français ou espagnol.

Les demandes devront être soumises par le biais du Système de subventions en ligne accessible à travers le site Internet général du Fonds :
https://grants.ohchr.org/Default.aspx

Un manuel d'utilisateur est disponible pour aider à soumettre la demande de subvention à travers le système en ligne :
https://grants.ohchr.org/Default.aspx

Pour communiquer des problèmes techniques ou pour demander de l'aide lors la préparation de la demande, veuillez envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante :
grantstechsupport@ohchr.org

Votre attention est attirée sur ce qui suit:

Seules les demandes strictement conformes aux lignes directrices du Fonds seront considérées. Avant de soumettre une demande, les candidats sont donc invités à consulter les lignes directrices, qui sont disponibles sur la page internet du Fonds.

http://www.ohchr.org/EN/Issues/Torture/UNVFT/Pages/Apply.aspx

Les candidats sont priés de dédier suffisamment de temps pour remplir la demande avant l'expiration du délai.

Les propositions de projets seront examinées de manière concurrentielle, en tenant compte notamment du mérite de la proposition, des besoins, du nombre d'années consécutives de soutien du Fonds et de et la répartition géographique des projets.

Pour les organisations ayant reçu une subvention du Fonds pour 2014

- Les rapports narratif et financier sur les subventions utilisées en 2014 devront être soumis par le biais du système de subventions en ligne entre **le 15 janvier et le 1er mars 2015**.

- **Veuillez noter que les nouvelles demandes de financement provenant des organisations n'ayant pas fourni l'ensemble des rapports dus ne seront pas prises en compte.**

Le Secrétariat du Fonds
unvfvt@ohchr.org